



Lettre ouverte à Monsieur Adrien TAQUET

Secrétaire d'Etat chargé de la protection de l'enfance

Objet : Coronavirus : Alerte sur la situation des MECS et des MNA

Le 20 mars 2020

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Au moment où la France entière est confrontée à une situation sanitaire sans précédent, où la pandémie du COVID 19 s'étend mais où le pic d'infection n'est pas encore atteint, l'ALEFPA, l'APAJH, NEXEM, et la FEHAP souhaitent attirer votre attention sur la question de la continuité de la prise en charge des mineurs (enfants et jeunes) relevant de la Protection de l'Enfance, et notamment dans les maisons d'enfants à caractère social.

Dans ces établissements qui accueillent des mineurs de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et des Mineurs Etrangers Non Accompagnés (MNA), nos professionnels sont en grande difficulté.

La crise du COVID 19 touche et touchera vraisemblablement davantage encore dans les jours qui viennent, à la fois les mineurs accueillis mais aussi les professionnels qui en ont la charge. Elle les expose à une situation très délicate et met les associations gestionnaires face à une responsabilité qui ne peut avoir de réponse sans votre intervention directe et la mobilisation des institutions directement concernées (ARS, Préfecture, Département).

Rappelons que, pour ces jeunes, l'établissement est leur domicile et que, quand les écoles ferment, ils sont confinés dans leurs MECS. Les Maisons d'Enfants à Caractère Social ont une activité 7 jours sur 7 et 24h sur 24. Il est impératif que les professionnels puissent y assurer la continuité de fonctionnement dans des conditions de protection renforcées pour tous.

Avec l'arrivée du COVID 19 il est nécessaire, pour les professionnels de ces établissements, qu'ils bénéficient de la possibilité de confier leurs propres enfants aux écoles, collèges et lycées, comme c'est le cas pour les professions de santé et les professionnels du secteur médico-social. Nos établissements sont d'ores et déjà confrontés à un très fort taux d'absentéisme pouvant atteindre 40 %. C'est désormais la continuité du service qui est en péril puisque les personnels n'ont d'autre choix que de rester chez eux pour garder leurs enfants.

Dès la semaine prochaine, l'augmentation du nombre de personnes atteintes et la durée prévisionnelle du confinement vont rendre la situation critique sans que des mesures immédiates soient prises au niveau gouvernemental.

Dans ce contexte, les personnels pourraient demander d'exercer un droit de retrait dont les conséquences rendraient impossible la continuité de la prise en charge des mineurs.

Nous demandons expressément :

- 1) L'accès à la garde d'enfants, par l'Education Nationale, pour les personnels des MECS et des dispositifs accueillant des MNA, et ce à compter du 23 mars,
- 2) La livraison en urgence absolue des masques, gants et gels hydro-alcooliques aux établissements,
- 3) Les moyens de créer des zones de confinement avec environnement médical adapté,
- 4) Les moyens de sécuriser les locaux et conditions d'hébergement,

En vous remerciant,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Secrétaire d'Etat, en l'expression de notre haute considération.

Le Président de la Fédération APAJH
Jean-Louis GARCIA



Le Président de l'ALEFPA
Michel CARON



Le Président de NEXEM
Alain RAOUL



La Présidente de la FEHAP
Marie-Sophie DESAULLE

